

## Janvier 2019: votez dès le 1<sup>er</sup> tour pour la liste d'union des syndicats CGT de Radio France

### TOUJOURS PLUS DE RAISONS DE VOTER CGT

Du 16 au 22 janvier 2019 aura lieu le 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles à Radio France.

Deux nouveautés : les ordonnances Macron ont imposé les CSE qui remplacent les instances DP, CE, CHSCT ; le vote sera exclusivement électronique dans les 4 nouveaux établissements en région (le vote physique sera possible à Paris, le 22 janvier).

Au-delà du rôle de défense des salarié-es que doivent assurer les élu-es que vous désignerez, les résultats de ce premier tour sont essentiels car ce sont eux qui déterminent la représentativité des syndicats à Radio France, pour la signature ou la dénonciation d'accords par exemple.

Ces élections surviennent dans un contexte d'attaques frontales contre les couches populaires, avec des ripostes tous azimuts (gilets jaunes, salarié-es, retraité-es, jeunes...). L'Audiovisuel Public n'est pas épargné : après plus de 1000 départs, France Télé vient d'annoncer un nouveau plan de départs volontaires. A Radio-France, le NAC a détruit le socle collectif de la convention collective, dézingué les métiers, et les suppressions d'emplois se succèdent, COM après COM. Les conséquences : postes vacants non remplacés, secteurs entiers décimés, surcharge de travail pour certains, inactivité pour d'autres, perte de sens au travail pour tous, surmenage, risques psychosociaux, « burn-out » et arrêts maladie. Le tout dans un climat de « toujours plus » avec « toujours moins » de personnel, la direction ne perdant pas une occasion de ringardiser les salarié-es, au nom de la « révolution numérique », du « media global » et de la dictature du clic.

La fin de la grève de 2015, la signature du NAC par certaines organisations syndicales ont laissé un goût amer à certains et certaines d'entre vous, et le sentiment d'avoir été spolié-es de votre mobilisation et de votre lutte. L'heure n'est cependant pas au découragement, ou au repli sur soi, pour se préserver. Consciente de ceci la CGT présente aujourd'hui à votre suffrage des candidat-es désireux de défendre vos intérêts dans des conditions rendues difficiles par les ordonnances Macron : moins d'élue-s au total (2/3 en moins !), en région des établissements dont la taille a doublé et qui ne recouvrent plus aucune réalité de proximité.

La CGT a depuis de nombreuses années démontré sa combativité, son respect des décisions des salarié-es dans les luttes et les grèves menées à Radio France, la droiture et l'honnêteté de ses élu-es, la fermeté de ses positions pour la défense d'un audiovisuel public fort et indépendant.

**DES LE 1<sup>er</sup> TOUR VOTEZ ET FAITES VOTER CGT**



## MODE D'EMPLOI DES ELECTIONS

**La représentativité.** Il faut 10% des voix du 1<sup>er</sup> tour des élections pour être reconnu comme syndicat représentatif, 50% pour valider un accord (accords "majoritaires") ou à défaut 30% (accords "minoritaires") avec recours à référendum auprès du personnel et enfin 50 % pour dénoncer des accords de régression sociale.

**Pour que la CGT pèse fortement dans les négociations, il lui faut un vote massif en sa faveur au 1<sup>er</sup> tour des élections.**

**Le comité Social et Economique (CSE) remplace dorénavant le CE, le CHSCT et les Délégués du Personnel. Objectif de Macron/ Philippe : museler au maximum la parole des salarié-es dans les entreprises.** Une Commission Sécurité, Santé et Conditions de Travail est censée se substituer au CHSCT mais sans ses pouvoirs. Des représentants de proximité sont mis en place pour la défense quotidienne des salarié-es.

**Bilan : Avec les ordonnances Macron, la représentation des salarié-es devient squelettique et c'est encore aggravé à Radio France où la direction a réduit les établissements de 8 à 5 (Paris et régions).**

## POURQUOI VOTER CGT

**Les représentant-es de la CGT ne craignent pas de s'opposer aux directions dans les instances et les négociations.**

Nos listes sont composées de candidat-es motivé-es, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, représentant nos métiers pour être au plus près de tou-te-s. Parmi eux, une élue conseillère prud'homale.

**Des délégué-es syndicaux et des élu-es formé-es et expérimenté-es.**

La CGT n'est pas un syndicat d'opposition systématique ! **La CGT signe lorsque les accords représentent une avancée pour les salarié-es. Elle ne signe pas des accords comme le NAC qui constituent des reculs pour les salarié-es.**

**La CGT combat le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et l'homophobie et lutte contre la souffrance au travail et toutes les formes de management qui la génèrent. C'est un combat quotidien des représentant-es CGT à Radio France.**

**Une union de syndicats soudés, reconnus et combatifs dans l'ensemble de l'audiovisuel public :**

Le SNRT CGT, implanté dans l'audiovisuel public et privé. Le SNJ CGT, 2ème syndicat de journalistes. Le SFA, le syndicat historique des artistes interprètes.

**La CGT défend la production fabriquée en interne,** et combat l'externalisation de toutes les activités exercées à Radio France.

La CGT se bat pour le développement de la création radiophonique, des fictions et de l'ensemble des productions élaborées qui sont l'identité de la radio publique.

**Comme elle l'a montré lors de la grève de 2015, la CGT Radio France est attachée à la démocratie dans les mobilisations.**

Celle-ci, lors d'une grève, est le seul moyen de porter les revendications des salarié-es et d'éviter les manipulations clientélistes.

**L'Assemblée Générale est souveraine. Les négociations doivent se dérouler en toute transparence devant les salarié-es !**

**La CGT défend une information de service public pluraliste**, des rédactions indépendantes qui aient les moyens de faire leur travail en conservant la priorité à la radio.

**La CGT a à coeur la défense collective et individuelle des salarié-es et l'équité entre toutes et tous.** Elle le prouve au sein des instances et dans son engagement total et quotidien auprès des salarié-es en difficulté.

**CDDU ou pigistes**, ils font la radio comme les CDI. Ils sont producteurs-trices, « collaborateurs-trices spécialisé-es », comédien-nes, musicien-nes, réalisateurs-trices, bruiteurs-euses, journalistes... Leurs droits de salarié-es doivent être respectés.

Avec le rapprochement **France Bleu/France 3**, la CGT défendra scrupuleusement le respect et l'indépendance de l'éditorial des locales, et plus largement elle continuera à se battre pour obtenir des moyens à la hauteur des ambitions du service public de proximité.

**La CGT défendra l'accord PARL** qui fêtera ses 20 ans en mars et qui a légitimé le métier d'animateur en lui offrant un véritable statut.

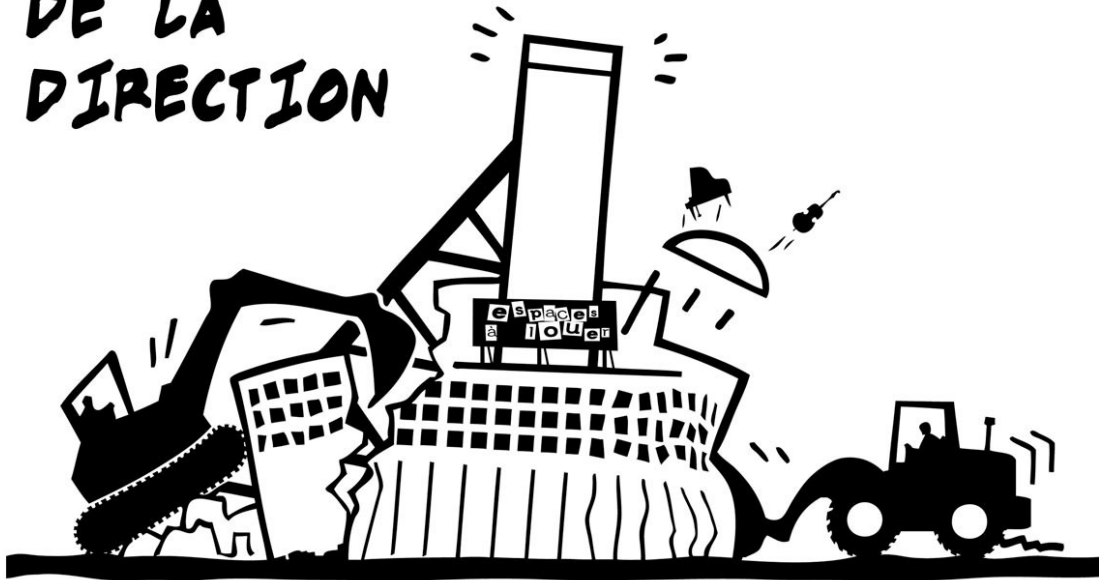
**La CGT se bat pour la défense des formations musicales permanentes** et la définition d'une politique artistique musicale à la hauteur du service public. Aujourd'hui c'est le chœur qui se bat pour disposer d'une salle de répétition digne de ce nom au sein de la maison de la radio.

*« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »*  
**B.Brecht**

**VOTEZ**



# CONTRE LES PLANS DESTRUCTEURS DE LA DIRECTION



**VOTEZ**



**POUR PORTER HAUT  
LES VALEURS  
ET L'IDENTITÉ  
DE LA  
RADIO PUBLIQUE**

